

Master MEEF 1er degré - Professeur des Ecoles

(CONCERNE UNIQUEMENT LES CANDIDATS NON LAUREATS DU CONCOURS
ET TITULAIRES D' UN M1 MEEF 1^{er} DEGRE OBTENU DANS UNE AUTRE INSPÉ)

A imprimer, signer et à retourner accompagné des pièces nécessaires au plus tard

Le 31 mai 2020 (date d'affranchissement faisant foi) à :

INSPE de Bourgogne - département MEEF, Bureau 1^{er} degré (bureau R11)
Service Formation - Bâtiment Gabriel - 6, boulevard Gabriel - 21000 DIJON

Un accusé de réception du dossier sera transmis aux candidats par mail.

En raison de l'état d'urgence sanitaire, il est fortement conseillé de venir déposer les dossiers en main propre à la réouverture de locaux OU de les renvoyer par mail en un seul et unique fichier pdf à scolarite@inspe.u-bourgognefr

ETAT CIVIL

Civilité : Monsieur Madame

Nom d'usage (ou marital) :

Nom de

naissance :

Prénom :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Situation familiale : Célibataire Marié(e)
 PACS Vie maritale
 Veuve ou veuf Séparé(e) ou divorcé(e)

Nombre d'enfant(s) à charge : (joindre une copie du livret de famille)

Précisez la/les date/s de naissance de l'enfant/des enfants à charge :

N° INE (obligatoire pour les titulaires du baccalauréat à partir de 1995 ou inscrit en université à partir de 1995. Figure sur les relevés de notes)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° étudiant (pour les étudiants déjà inscrits à l'uB). Ce n° à 8 chiffres commence par l'année d'inscription.

Exemple : 99XXXXXX pour 1999)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° INSEE (sécurité sociale)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse Postale :

Code postal :

Commune :

Adresse mél :

Cette adresse sera utilisée pour vous informer. Elle doit être consultée régulièrement.

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Ces numéros doivent nous permettre de vous joindre si nécessaire. Ils ne seront pas communiqués à l'extérieur.

Situation sociale

- Etes-vous actuellement boursier de l'enseignement supérieur ? OUI* NON
Echelon :
- Avez-vous sollicité une demande de bourse pour 2020/2021 ? OUI NON
 OUI* NON
- Cas familiaux particuliers (ex : tuteurs, curateurs, charge parent handicapé, etc)

***Justificatif à joindre obligatoirement au dossier**

Situation professionnelle

Aurez-vous une activité salariée (pour l'année universitaire 2020/2021)

- Oui* Non

Si oui :

Laquelle:

- CDI CDD
 Temps plein Temps partiel (Indiquer le nombre d'heures/semaine :)

Date de début du contrat:

Date de fin du contrat (pour les CDD) :

*** Contrat ou promesse d'embauche à joindre obligatoirement au dossier**

Formation actuellement suivie

Etablissement :

UFR, école ou Institut :

Diplôme actuellement préparé et intitulé :

Parcours antérieur

Mentionnez obligatoirement l'année d'obtention du baccalauréat ou équivalent

Année	Etablissement	Ville	Diplôme		Résultats	
			Nature (bac, L3...)	Discipline	Obtenu	Echec

Motivation pour les métiers de l'enseignement

Avez-vous suivi, en licence, le module optionnel de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation ?

Oui *Session(s)*: Non

Avez-vous eu une expérience en milieu éducatif (stage ou EAP) ?

Oui Non

Vous êtes-vous déjà présenté(e) au concours de Professeur des écoles (PE) ?

Oui Non

Si oui, renseigner le tableau ci-dessous :

Académie	Session	Admissibilité

Etes-vous candidat à l'inscription dans d'autres Masters ? Si oui, lesquels et dans quels établissements ?

Candidature M2 MEEF 1^{er} degré : Vœux et modalités d'affectation géographique

Aucune information concernant l'affectation d'un candidat ne sera délivrée par téléphone.

Le parcours aménagé du M2 MEEF 1^{er} degré, destiné aux étudiants détenteurs d'un niveau bac+4 (M1, Maîtrise...) non lauréats du concours du CRPE, n'est pas proposé sur tous les sites. Vous devez classer les 4 sites par ordre de préférence. Si vous ne souhaitez pas être affecté sur un des sites, vous avez la possibilité de ne pas le mentionner. Mais **attention**, en réduisant votre choix, vous prenez le risque de ne pas obtenir d'affectation.

Tout vœu géographique mentionné ci-dessous par le candidat vaut acceptation de la place qui pourrait lui être proposée.

CLASSEZ AUXERRE, DIJON, MACON, NEVERS PAR ORDRE DE PREFERENCE:

Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4

ENGAGEMENT:.....

Je, soussigné(e)....., atteste avoir pris connaissance des conditions suivantes :

- ✓ Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai fourni sont exacts.
- ✓ Je m'engage à présenter, à tout moment, les originaux des documents dont j'ai fourni les copies pour l'établissement de ce dossier.
- ✓ J'atteste avoir été informé(e) que tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la commission pédagogique
- ✓ J'atteste avoir été informé(e) qu'aucun original et qu'aucune copie du présent dossier ne sera restitué ou fourni.

Fait à

Le

Signature :

DECISION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE D'AFFECTATION

Nom & Prénom du candidat:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Affectation sur le site de <u>Dijon</u> | <input type="checkbox"/> Affectation sur le site d' <u>Auxerre</u> |
| <input type="checkbox"/> Affectation sur le site de <u>Nevers</u> | <input type="checkbox"/> Affectation sur le site de <u>Mâcon</u> |
| <input type="checkbox"/> Rejet | |
| <input type="checkbox"/> Avis réservé | |

Commentaires

Signature du responsable de la commission

Signature de la directrice du Département MEEF

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

A classer dans l'ordre indiqué ci-dessous et àagrafer au dossier

Pour toute candidature

- Le dossier de candidature.
- 1 photo d'identité.
- Copie du diplôme du BACCALAUREAT ou équivalents (indispensables pour votre inscription) avec relevé de notes.
- Copie des diplômes ou attestations de réussite (licence, maîtrise, M1, M2 ou tout diplôme équivalent à Bac+4 ou plus).
 - Pour les diplômes **EQUIVALENTS à un niveau bac +4** : fournir une attestation justifiant que **le diplôme sanctionne un niveau d'études de 4 années après le baccalauréat et 240 ecfs**.
 - Pour les diplômes **obtenus à l'étranger** : fournir la traduction du *dernier diplôme* obtenu et du *diplôme le plus élevé* en mentionnant le nombre d'années d'études supérieures et les mentions éventuellement obtenues.
- Certificat de scolarité de l'année en cours (si vous étiez inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en 2018-2019).
- Copie du recto et du verso de la carte nationale d'identité ou copie du passeport **en cours de validité** ou du Certificat de nationalité française délivré par le greffe du Tribunal d'Instance.
- Pour les étudiants boursiers**: Copie de la demande déposée pour 2019-2020.
- Pour les étudiants ayant des enfants**: Copie du livret de famille.
- Pour les étudiants salariés 2018-2019** : copie du contrat de travail ou promesse d'embauche
- Pour les étudiants EAP avant 2018-2019** : copie du contrat de travail
- Pour les étudiants handicapés** : photocopie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ancienne COTOREP) ou copie de la carte d'invalidité mentionnant le taux d'invalidité.

Pour les étudiants relevant de la formation continue

Vous relevez de la formation continue si vous répondez aux deux critères suivants:

- ✓ Vous avez interrompu vos études depuis plus de deux ans
- ✓ Vous êtes salarié, en congé individuel de formation ou demandeur d'emploi

Parallèlement à l'envoi de votre dossier, vous devez prendre contact avec le Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA) de l'uB.

Contact :

- 03.80.39.51.80
- formationcontinue@u-bourgogne.fr

Pour les étudiants étrangers

Parallèlement, prendre contact avec le service Relations Internationales de l'Université de Bourgogne : RI@u-bourgogne.fr

Pour les étudiants relevant d'une procédure de Validation d'Acquis (hors VAE)

Qu'est-ce que la validation d'acquis ?

La Validation des Acquis professionnels et personnels (acquis R613-33 à R613-37 du Code de l'Education / D613-39 à D613-50 du Code de l'Education) permet au candidat souhaitant accéder à une formation mais ne justifiant pas du diplôme requis d'accéder directement à la formation.

Dans quel cas effectuer une demande de validation d'acquis ?

- ✓ Vous ne disposez pas du diplôme requis pour intégrer la formation souhaitée

ET

- ✓ Vous avez interrompu vos études initiales depuis au moins 2 ans à la date de rentrée de la formation

Comment effectuer une demande ?

Informations et dossier téléchargeable sur le site de l'ESPE de Dijon : <http://espe.u-bourgogne.fr/scol/master-meef/validation-des-acquis-va.html>

Expériences professionnelles et personnelles ouvrant droit à validation

- ✓ Toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quelles qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction
- ✓ L'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage

NOTICE D'INFORMATION POUR UNE INSCRIPTION EN MASTER 2 MEEF

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation à l'INSPE DE BOURGOGNE

Conditions générales :

- Validation de 4 années d'études supérieures et 240 ECTS au moment de l'inscription.
- Accord de la commission pédagogique concernant l'accès en M2 et l'affectation sur un site.

Commission pédagogique d'affectation :

Les dossiers recevables, complets et reçus dans les temps (date limite d'envoi : 31 mai 2020, date d'affranchissement faisant foi) seront examinés par une commission pédagogique. **Elle est seule compétente pour évaluer la qualité du dossier, autoriser l'accès à la formation demandée et procéder à l'affectation sur l'un des sites départementaux de formation.**

La commission se réunira après les résultats du concours CRPE (date de commission non fixée à ce jour).

En raison de l'état d'urgence sanitaire, il est fortement conseillé de venir déposer les dossiers en main propre à la réouverture de locaux OU de les renvoyer par mail en un seul et unique fichier pdf à scolarite@inspe.u-bourgognefr

Informations générales :

Les candidats admis en M2 MEEF à l'ESPE de Bourgogne et étudiant à l'université de Bourgogne en 2018-2019 ou 2019-2020 devront obligatoirement s'inscrire par le web de l'Université à partir de mi-juillet (la date sera précisée ultérieurement). Les candidats extérieurs à l'uB devront prendre un rendez-vous d'inscription administrative. Les dates et consignes seront communiquées ultérieurement.

Les candidats sont invités à consulter le site du Ministère de l'Education nationale pour connaître les conditions d'accès à la fonction publique, les modalités de recrutement des enseignants et personnels d'éducation et les programmes des concours à compter de la session 2020. Vous trouverez tout particulièrement ces informations sur le site de SIAC1 (1^{er} degré) à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/pid51/personnels-enseignants-d-education-et-des-orientation.html>.